

GILLIAN LANE-MERCIER

Université McGill

Les parlers « illicites » dans le roman
français du XIX^e siècle :
pluralisme sociolinguistique
et idéologie de la norme¹

J'aimerais partir de la constatation suivante: la représentation de parlers non conformes au français standard dans les dialogues de bon nombre de romans français du XIX^e siècle constitue à première vue une infraction ostentatoire à la politique d'uniformisation linguistique et d'acclimatation culturelle inaugurée par les Jacobins en 1793 et poursuivie sans exception par tous les gouvernements du siècle suivant. À cet égard, il est a priori paradoxal que, au moment où le discours politique régnant exige, à coup de projets de loi, de décrets et de réformes, la mise au ban, voire l'«anéantissement» pur et simple non seulement des patois et des parlers régionaux, mais encore des parlers de classe² non normatifs au profit du français « national », ces derniers fassent leur apparition au sein du romanesque, non plus à titre d'éléments pittoresques, comiques ou parodiques, mais comme représentations « sérieuses » de la vie quotidienne³. Mises en texte on ne peut plus visibles d'un Autre socioculturel qui, en raison de son parler « déviant », « défectueux » ou « illicite », se situe en porte-à-faux par rapport aux normes linguistiques et identitaires issues de l'idéologie républicaine, ces représentations littéraires s'avèrent hautement problématiques dans le contexte politique et juridique de la société française post-révolutionnaire.

En schématisant beaucoup, on pourrait avancer que les représentations sérieuses de parlers irrecevables se prêtent, d'entrée de jeu, à au moins deux types de lecture. D'une part, il est possible d'y voir une *prise de position rhétorico-politique* explicite ou implicite de la part de l'auteur. Au moment même où hommes politiques, juristes, pédagogues, grammairiens et littérateurs se donnent pour tâche de forger une langue et une identité nationales homogènes, on accorde une place parfois prépondérante à des configurations sociolinguistiques et identitaires qui, de par leur statut exotopique et stigmatisé, viennent perturber les nivellements socioculturels, économiques et institutionnels nouvellement opérés au nom de la démocratie, réintroduisant une hétérogénéité langagière et culturelle où prédomine, au mieux, le pluralisme linguistique propre à l'idéal fédéraliste des Girondins, au pire, la discrimination socioéconomique propre aux anciennes divisions de classes et de milieux. Symptomatiques d'une prise de position sinon réactionnaire, du moins anti-jacobine, les représentations romanesques de parlers non standard auraient donc pour double fonction de symboliser une résistance politico-idéologique au discours hégémonique en matière de langue, de pédagogie, d'identité et d'unité nationales, et de perpétuer des images de l'Autre où priment, outre la différence, la condescendance, le pas-séisme et le statu quo socioculturel.

Mais d'autre part, il est possible de voir dans la mise en texte de parlers déviants une *prise de position esthétique* de la part de l'auteur qui, si elle peut être analysée (ou non) en rapport avec les déterminations historiques et socio-culturelles qui la sous-tendent, outre-passe en la relativisant la question de son projet politique⁴. Car le premier type de lecture débouche rapidement sur une aporie : des représentations de parlers « illicites » se retrouvent aussi bien sous la plume d'écrivains anti-républicains, comme Balzac ou Barbey d'Aurevilly, que sous celle de romanciers, comme Sand, Hugo ou Zola, dont les sympathies républi-

caines sont bien connues. Une telle observation incite à conclure à l'éventuelle neutralité argumentative de ces « infractions » littéraires, désormais assimilables à des effets de style dont le sérieux et l'efficace proviendraient non pas tant de leur finalité rhétorico-politique, mais plutôt d'un parti pris réaliste axé sur l'« enregistrement » de parlers ruraux interdits ou de parlers de classe non normatifs. Dans cette optique, que l'enregistrement s'accompagne, le cas échéant, d'un projet politique contestataire ou subversif importe peu, ce dernier étant nécessairement subordonné à, ou résorbé par, la primauté du projet esthétique. Ce qu'il faut retenir, c'est la possibilité, offerte par ce deuxième type de lecture, de légitimer — c'est-à-dire d'écrire et de lire — les français fictifs illégitimes en dehors de toute prise de position rhétorico-politique de fait, si bien que les paradoxes et les apories soulevés par l'émergence de représentations dialogales atypiques (entendre : contre-révolutionnaires et anti-démocratiques) dans le roman français du XIX^e siècle se résolvent dans l'idéologie de la transparence du langage. Contrairement au premier type de lecture, on rejoint de la sorte, quoique par le biais d'une tout autre trajectoire, le discours hégémonique en matière de langue, de pédagogie, d'identité et d'unité nationales ; liste à laquelle il conviendrait toutefois d'ajouter la littérature.

Ni l'un ni l'autre de ces deux types de lecture ne me paraît satisfaisant ; d'ailleurs, le simple fait de les juxtaposer en fait immédiatement ressortir les limites respectives. Lire telle imitation du parler paysan ou telle reproduction de l'argot dans un roman du XIX^e siècle engage bien plus, me semble-t-il, que des questions d'affiliation politique, de finalité argumentative ou d'illusion référentielle. À ne considérer que celles-ci, on risque de frôler l'analyse mécaniste et essentialiste ; on risque, ce faisant, de passer sous silence la complexité véritable de ces représentations qui, nous le verrons, sont moins des *reflets* des tendances rhétorico-politiques et/ou esthétiques de

l'auteur que des *effets* — au sens foucauldien — de rapports de force et de mécanismes de pouvoir immanents à toutes les formations discursives de l'époque⁵; on risque, enfin, de ne les appréhender que dans la seule perspective de leur production, en négligeant les positions de lecture qu'ils engendrent et, partant, les problèmes de réception qu'ils posent.

Dans ce qui suit, je me propose donc d'étudier plus en détail certains tenants et aboutissants des lectures schématisées ci-dessus, en vue de suggérer les grandes lignes d'un autre type de lecture susceptible de réunir les points saillants des deux premiers, sans en reproduire, je l'espère, les limites. Ceci me permettra d'esquisser un cadre conceptuel à partir duquel il sera possible de rendre compte des enjeux socioculturels, idéologiques et rhétoriques soulevés par la représentation romanesque au XIX^e siècle de ce que j'ai nommé *parlers illicites*, mais que l'on pourrait tout aussi bien appeler *langages sociaux*, ou encore *sociolectes*. Mon hypothèse de départ est la suivante: si, selon toute apparence, les représentations romanesques de *parlers illégitimes* enfreignent les politiques linguistiques de l'État en reconduisant les catégories sociolinguistiques et identitaires hiérarchisées que ces politiques ont pour objectif de supprimer, en revanche elles servent à consolider les intérêts et les valeurs de la classe dirigeante, et ce, quelles que soient les opinions politiques et la visée argumentative véritables du romancier.

Plus précisément, j'espère démontrer que dans le roman français du XIX^e siècle, toute représentation romanesque d'un parler irrecevable constitue 1) une pratique discursive sinon répressive, du moins foncièrement *conservatrice* dans la mesure où, partie intégrante de la théorie de la légitimité culturelle, elle relève d'une procédure de mise en évidence du « non-standard » fondée explicitement (Balzac) ou implicitement (Sand) sur des stratégies — aliénantes — d'assujettissement et d'accommodation d'un Autre potentiellement menaçant; 2) un lieu textuel

qui est fondamentalement *hybride* pour autant que cette représentation révèle les tensions, les ambivalences et les incohérences inhérentes tant aux processus de démocratisation et d'universalisation de la langue française qu'aux valeurs de liberté et d'égalité que ces processus sont censés incarner; et 3) un dispositif argumentatif *efficace* en raison non pas des revendications esthétiques qu'elle véhicule (réalisme philologique, couleur locale) ou des revendications anti-républicaines dont elle peut se lester (conservation/valorisation d'un patrimoine linguistique en voie de disparition), mais en raison des *tactiques* qui s'y manifestent (démantèlement des différences sociolinguistiques et culturelles au profit d'une langue et d'une identité nationales homogènes) et des *effets de pouvoir* cachés qui en découlent (stigmatisation et exclusion des classes inférieures).

En d'autres termes, compte tenu de la place centrale que, habituellement, on accorde au langage lorsqu'il s'agit de questions d'ethnicité, de nation et de nationalisme, il me semble que la conceptualisation des complexes culturels et idéologiques sous-jacents aux dialectes, patois, argots et autres parlers fictifs illégitimes, ainsi que la conceptualisation des enjeux socio-historiques auxquels ces derniers doivent leur intelligibilité, pourraient contribuer à mieux élucider la manière dont la littérature française ne cesse tantôt de reproduire, tantôt d'alimenter les divers mécanismes idéologiques et institutionnels à l'œuvre, tout au long du XIX^e siècle, dans la construction et l'universalisation d'une identité nationale qui se veut, à l'instar du nouvel état-nation lui-même, «une et indivisible». C'est dire que les sociolectes fictifs non standard semblent démasquer ce que le discours hégémonique s'efforce d'occulter, à savoir: l'unité nationale et, partant, l'unité linguistique et identitaire procèdent simultanément de tendances démocratiques fondées sur la volonté générale de tous les citoyens, et de tendances anti-démocratiques fondées sur des stratégies d'acculturation plus ou

moins coercitives, lesquelles prennent pour cible certaines catégories de ces mêmes citoyens.

Ceci dit, il est important de préciser que le terme de sociolecte possède deux acceptions. D'une part, « sociolecte » signifie tout langage dont le répertoire linguistique et les conventions rhétorico-pragmatiques dévient par rapport à ceux de la langue dite standard ou commune. Si la spécificité de cette dernière réside avant tout dans sa neutralité socioculturelle, son autorité institutionnelle et son statut de norme, la spécificité des sociolectes est à chercher dans les transgressions qu'ils font subir à cette norme, dans leur marquage ouvertement socioculturel et la dévalorisation dont, en règle générale, ils sont l'objet. D'où la mise en place d'une dichotomie fortement axiologisée entre une langue légitime, correcte, et des langages illégitimes, incorrects, dont l'articulation s'exprime en termes de stratégies d'assimilation/dissimilation, de conservation/résistance, de centralisation/décentralisation qui cherchent, selon les cas, à renforcer ou à saper l'hégémonie de la langue dominante.

Mais, d'autre part, « sociolecte » désigne *tout* langage, y compris la langue commune ou standard dont la « neutralité » et la « correction » constituent autant de manifestations politico-culturelles qui ont été naturalisées par l'idéologie de la norme. En tenant compte du degré de proximité de chaque sociolecte relativement aux instances de pouvoir, on peut opposer à la suite de Barthes⁶ deux grandes catégories : les sociolectes encratiques ou doxiques, qui sont *dans le pouvoir*, et les sociolectes acratiques ou paradoxaux, qui sont *hors du pouvoir*. La relation entre les deux catégories est pensée en termes de stratégies d'exclusion et d'intimidation mutuelles qui se traduisent, dans les sociolectes encratiques, par l'oppression, et, dans les sociolectes acratiques, par l'offensive et la sujétion.

Or, tout en admettant la perméabilité de ces deux acceptions qui impliquent chacune, outre des questions de

légitimité, de prestige et de domination, le déploiement de mécanismes de régulation et de contrôle social, il semblerait que ce soit surtout à partir de la première qu'il convient d'aborder l'étude des sociolectes romanesques du XIX^e siècle et, à plus forte raison, celle des présupposés idéologiques qu'ils véhiculent. Non seulement la notion selon laquelle le français n'était qu'un patois qui avait réussi n'existait pas avant 1870⁷, mais aussi bien la définition culturelle de la langue, attestée dès la Renaissance et défendue entre 1789 et 1890 par les factions réactionnaires, que sa définition juridico-politique, héritée des Encyclopédistes et partie intégrante du discours dominant à partir de la Révolution, reposaient sur une opposition nette entre le français et ce que l'on appelait, parfois dans un esprit de solidarité, le plus souvent avec mépris, dialectes, patois, idiomes et autres jargons ou usages non conformes aux normes linguistiques en vigueur⁸.

À cet égard, il est sans doute significatif que le « choix » du français, langue officielle de la Cour et de la Ville depuis 1539, comme nouvelle langue nationale, celle du peuple et de la liberté, n'a été, à aucun moment, ni débattu ni contesté par les révolutionnaires. À un niveau, ceci est tout à fait compréhensible, les débats langagiers et pédagogiques du XVIII^e siècle ayant porté, d'une part, sur les rapports entre le latin et le français, de l'autre, sur les rapports entre le français cultivé, littéraire, et le « bas » langage — soit ce qu'on appelle de nos jours les niveaux de langue. Quant aux langues régionales et aux patois, ils avaient été laissés pour compte : « À de rares exceptions près, l'existence campagnarde n'entre pas dans le discours éclairé. [...] Tout au long du XVIII^e siècle, les curés de l'Ancien Régime tiennent sur elle un langage de plus en plus stéréotypé et abstrait, qui ne fournit aucune tradition intellectuelle aux [révolutionnaires]. Le monde du patois, c'est un impensé⁹ ». Dans ces conditions, le « choix » du français ne pouvait paraître que naturel.

Mais à un autre niveau, on constate que la modification radicale du statut socioculturel du français que ce « choix » impliquait¹⁰, de même que celle de son rapport aux autres idiomes, ont été justifiées, du moins dans un premier temps, par des arguments qui mettaient le prestige culturel du français « des tyrans » au service de la cause démocratique. En simplifiant, les principales articulations de l'argumentation jacobine étaient comme suit: le parler jusque-là distinctif « des tyrans et des cours » (Grégoire¹¹), de la haute bourgeoisie et des fonctionnaires de l'administration royale peut et doit être « popularisé » (Barère¹²), c'est-à-dire transformé grâce à des procédures linguistiques (création d'une grammaire, d'un vocabulaire et d'un style proprement républicains), culturelles (diffusion de circulaires et de chansons patriotiques) et juridiques (législations concernant l'enseignement obligatoire du français) en un parler socialement non marqué pratiqué par tous les citoyens *parce que* « [l]a langue française a conquis l'estime de l'Europe, et depuis un siècle elle y est classique » (Grégoire); *parce que* « [d]ans sa marche claire et méthodique la pensée se déroule facilement [...] ce qui lui donne un caractère de raison, de probité [...] » (Grégoire); *parce que* c'est « la plus belle langue de l'Europe » (Barère). Se prévalant de la supériorité culturelle du français à l'échelle de l'Europe afin de persuader de la nécessité de sa démocratisation et de son universalisation au sein du territoire national, ce n'est que dans un deuxième temps que les Jacobins ont subordonné les prémisses d'ordre culturel chères aux grammairiens de l'Ancien Régime aux prémisses d'ordre juridico-politique formulées par l'encyclopédiste Beauzée¹³. Deux exemples:

Si notre idiome a reçu un tel accueil des tyrans et des cours, à qui la France monarchique donnoit des théâtres, des pompoms, des modes et des manières, quel accueil ne doit-il pas se promettre de la part des peuples à qui la France républicaine révèle leurs droits en leur ouvrant la route de la liberté? (Grégoire)

Citoyens, l'ouvrage [grammatical] que j'entreprends est difficile, immense. Mais je puise mon courage [...] dans la certitude de coopérer à l'unité de langage, comme nos législateurs ont opéré l'unité de gouvernement et de législation, et dans la certitude [...] de pouvoir, par la propagation de notre langue, ce conducteur électrique de la liberté, de l'égalité, de la raison, contribuer à la régénération politique de l'Europe. (Domergue¹⁴)

Mais ce n'est pas tout. Car à partir du moment où la définition juridico-politique du français refoulait la possibilité de penser le statut socioculturel de ce dernier, elle contribuait à discréditer à l'avance, du moins au sein des appareils d'État qui lui conféraient son autorité, toute tentative de poser la dominance du français national en termes d'intérêts et d'antagonismes de classe¹⁵. Ceci est déjà évident dans les passages des documents jacobins qui opposent, pour les besoins de la cause, le français national, langue du peuple, au français officiel, langue des élites. En témoigne cet extrait du rapport de Barère :

[...] elle [la langue française sous la monarchie] paraissait [...] n'appartenir qu'à certaines classes de la société; elle avait pris la teinte des distinctions nobiliaires; et le courtisan, non content d'être distingué par ses vices et ses dépravations, cherchait encore à se distinguer dans le même pays par un autre langage. On eût dit qu'il y avait plusieurs nations dans une seule.

Cela devait exister dans un gouvernement monarchique, où [...] il fallait siffler la langue d'une manière particulière pour être un homme *comme il faut*.

Ces puérides distinctions ont disparu avec les grimaces des courtisanes ridicules et les hochets d'une cour perverse. L'orgueil même de l'accent plus ou moins sonore n'existe plus, depuis que des citoyens rassemblés de toutes les parties de la République ont exprimé dans les assemblées nationales leurs vœux pour la liberté et leurs pensées pour la législation commune. [...] Les hommes libres se ressemblent tous [...].

Hormis le caractère franchement utopique des dernières affirmations, on remarquera que l'opposition entre le français officiel et le français national, aussitôt formulée (en fonction, on l'aura constaté, de la lutte des classes et de différences proprement socioculturelles), disparaît, la Révolution ayant ravalé les aristocrates au rang de citoyens et supprimé, par voie de conséquence, leur parler (et leur identité) distinctif. Ce qui revient à dire, précisément, non pas que la notion de différence linguistique (et identitaire) n'avait plus cours, mais que l'idéologie de la langue nationale refusait de la penser en termes de hiérarchies et de luttes socioculturelles ou de classes.

Le refoulement des intérêts et des antagonismes de classe opéré par l'idéologie de la langue nationale est encore plus évident, bien qu'il engage, nous le verrons, de tout autres enjeux, dans la deuxième opposition invariablement évoquée par les Jacobins lorsqu'il s'agissait de justifier leur politique d'uniformisation linguistique. En effet, outre le problème de la suppression, déjà effectuée à en croire Barère, du français officiel nobiliaire, il y avait celui de l'abolition des anciens parlers non officiels, laquelle devait assurer, grâce à l'apprentissage du français national, la transformation des populations «étrangères» et patoisantes, dont la vaste majorité appartenait aux classes inférieures, en citoyens Français pleinement conscients de leurs nouveaux droits. Cette deuxième dichotomie opposait, au moyen de formules à forte dominante juridico-politique, la langue légitime, langue de la liberté et de l'égalité qui avait «[...] consacré franchement les droits de l'homme et du citoyen» (Barère) et qu'il importait donc d'universaliser, aux langages illégitimes, autant d'«instruments de dommage et d'erreur» (Barère) au service de l'ignorance, du clergé et de la contre-révolution, qu'il importait de détruire. Comme le précise Louis-Jean Calvet, «[a]insi, le combat contre les langues locales de l'hexagone apparaît-il comme un combat pour la culture et contre l'ignorance, comme un combat laïc et républicain¹⁶».

De telles formules ne pouvaient que renforcer le refus de la nouvelle élite dirigeante de penser l'autorité du français national en fonction de jeux de pouvoir associés à une position de classe, partant, à des questions d'appartenance socioculturelle. À titre d'illustration, cette citation du député jacobin Rochejean :

[...] l'effet du patois est de dégrader l'âme par une des distinctions qui placent le pauvre au-dessous du riche, de conserver dans les campagnes une ignorance qui met sans cesse les hommes aux prises avec l'erreur et la fourberie, [...] de diviser les départements, les districts et les communes en autant de peuples différents. Les détruire serait travailler pour l'établissement de l'égalité, donner de grandes facilités à l'instruction publique, unir en un seul cœur comme en un seul peuple tous les Français¹⁷.

L'universalisation de la langue nationale devait par conséquent garantir, par le biais d'une politique centralisatrice patente et de multiples techniques d'assimilation davantage tacites, dont, surtout, l'apprentissage obligatoire du français dès l'école primaire, l'égalité et la liberté des citoyens que plus aucune barrière linguistique, socioculturelle ou de classe, n'empêcherait dorénavant d'accéder aux savoirs et aux fonctions jusque-là réservés aux seuls privilégiés¹⁸.

Nous touchons ici, me semble-t-il, à l'une des contradictions fondamentales des politiques linguistiques jacobines ; contradiction que les gouvernements du siècle suivant n'ont fait qu'exacerber et dont l'analyse rapide permettra, je crois, d'éclaircir mon hypothèse de départ. À un premier niveau, nous venons de le voir, l'élite dirigeante évitait de penser la consécration et la domination du français en fonction de jeux de pouvoir redevables à des positions de classe et ce, grâce à une politisation des hiérarchies linguistiques destinée, à terme, à les éliminer. Mais à un deuxième niveau, un tel projet juridico-politique l'obligeait sans cesse à évoquer, donc à entretenir

et à maintenir sur le plan du discours, cela même qu'elle désirait supprimer — à savoir non seulement les dialectes, patois et idiomes illégitimes, mais encore et surtout les stratifications culturelles, les constructions identitaires et le système de valeurs qui les grevaient.

Le résultat en était, outre l'idéalisation des projets de réforme pédagogiques et linguistiques d'inspiration jacobine, la réactivation, voire la légitimation implicite d'une « idéologie du mépris » selon laquelle « [...] certains langages subordonnés, de même que ceux qui les parlent, exhibent un "déficit". [... les] langages subordonnés sont des langages honnis¹⁹ ». Ceci favorisa à son tour la reconduction, sous le couvert de prescriptions et de normes langagières qui attireraient inlassablement l'attention sur les parlars illicites à l'intérieur des appareils étatiques ayant pour mandat de les détruire, d'un mépris de classe désormais contenu dans le concept « démocratique » d'une langue nationale :

Ce qui frappe [...] tout au long du XIX^e siècle, c'est l'extraordinaire hostilité des classes cultivées en France envers les fautes de langue commises par le peuple. La faute grammaticale est dénoncée comme crime anti-patriotique, comme atteinte aux bonnes mœurs, voire comme péché²⁰.

Inextricablement lié, en dépit des démentis formels avancés par ses défenseurs libéraux, socialistes et républicains, à des questions d'hégémonie et de régulation culturelle, le français national supposément commun à tous n'est rien d'autre qu'un sociolecte « qui a réussi » — celui de l'ancienne classe dirigeante « revu et corrigé » par ses successeurs —, dont les déterminations socio-historiques ont été occultées par la nouvelle élite culturelle et économique grâce au processus d'universalisation et dont les assises culturelles sont désormais masquées par les nouveaux impératifs, tant politiques que moraux ou spirituels, de la « correctivité ».

Autrement dit, l'opposition langue nationale/langages illégitimes représente *en soi* un mécanisme de contrôle et de normalisation des pratiques discursives ; mécanisme a priori au service de la cause démocratique mais en fait destiné à promouvoir les intérêts de la bourgeoisie. Selon l'anthropologue social Ralph Grillo, il s'agit là d'un trait caractéristique de toute langue standard moderne, d'autant qu'elle

[...] véhicule des manières de raisonner qui sont associées à la culture et aux modes de représentation dominants [...] associées à la « rationalité » en tant que principe organisateur [...], on pourrait dire que [la langue standard] incarne des principes qui sous-tendent aussi bien les pratiques linguistiques que les autres pratiques de la bureaucratie, de la science, de la technologie et de l'ordre industriel. Elle constitue le code des institutions dominantes, lesquelles à la fois fournissent le cadre et sont au cœur du système économique et politique « moderne »²¹.

Nous avons en conséquence affaire, d'une part, au double refoulement, au sein de l'idéologie de la langue nationale, de la lutte des classes et de l'aliénation socio-culturelle à laquelle cette lutte donnait lieu et, d'autre part, à l'occultation plus ou moins systématique des stratégies de coercition, d'intimidation et d'oppression que cette lutte suscitait. La promulgation de la langue nationale fait partie intégrante des dispositifs de pouvoir dont se prémunit la classe dirigeante pour mieux exclure/contenir les classes dominées :

La *nationalisation du français*, au sens du transfert de l'exercice de la langue légitime, détenu depuis toujours par des privilégiés, à la collectivité nationale, affecte [...] profondément l'ordre social [...]. Sur la base, à tous les égards « première », de l'enseignement élémentaire [...], un type nouveau de *communication générale* et d'*inégalités dans l'égalité* a été constitué. On a vu apparaître le

nouveau moyen d'un nouveau pouvoir (c'est-à-dire *une nouvelle division entre gouvernants et gouvernés*), non pas identique au moyen de droit de naissance et de la communion, mais fondé sur le monopole de fait d'une classe plus instruite²².

C'est-à-dire avant tout d'une classe qui parle le français « correct ». Il importe d'insister, me semble-t-il, sur cette présence « d'inégalités dans l'égalité », présence qui se laisse appréhender en filigrane non seulement des politiques linguistiques inaugurées par les Jacobins entre 1782 et 1784, mais aussi des diverses institutions révolutionnaires et post-révolutionnaires censées les entériner, dont l'institution littéraire²³. D'où la création, par le truchement d'un discours résolument démocratique, d'une véritable situation de colonisation interne, sans cesse récusée et renforcée dans un mouvement politico-discursif des plus ambivalents et contradictoires.

Dans ces conditions, il n'est guère surprenant que l'imaginaire national du XIX^e siècle ait été nourri d'images sur l'identité et l'altérité tributaires de ce que le comparatiste Daniel-Henri Pageaux appelle des « schémas culturels » préformés, ou encore des « options intellectuelles²⁴ » fortement balisées sur le plan idéologique et reposant sur des critères linguistiques aux soubassements axiologiques fluctuants. D'un côté, l'idéal démocratique et le rêve pédagogique jacobins, qui veulent que tous les Français apprennent à parler, lire et écrire correctement le français afin de leur assurer des chances égales dans une société égalitaire. À la base de toutes les réformes scolaires du XIX^e siècle, ce rêve ne fut pourtant réalisé qu'à partir de 1880 — et encore avec un succès tout relatif — avec l'entrée en vigueur des lois Ferry sur l'école obligatoire, gratuite et laïque. De l'autre côté, une fixation de plus en plus accrue sur des questions de correctivité, lesquelles camouflent mal des antagonismes de classe. Comme le souligne Anthony Lodge :

[...] la bourgeoisie parisienne semble avoir été [...] portée à détruire l'identité ouvrière, tout comme elle visait à faire disparaître les identités régionales. L'individu issu des masses laborieuses n'a de chance d'accéder à la reconnaissance sociale qu'en passant par le filtre de la correctivité langagière qui l'isole des coalitions dangereuses²⁵.

Cette fixation se traduit entre autres par la prolifération remarquable, au cours du siècle, de dictionnaires et grammaires normatifs, dont il ne faudrait surtout pas sous-estimer la fonction politico-sociale :

La grammaire est un véritable « tyran ». [...] Son pouvoir réside dans l'importance accordée aux normes linguistiques, conçues simultanément comme moyens d'assurer une continuité et d'asseoir un monopole. Si je peux disqualifier un adversaire potentiel en évoquant son « mauvais accent » [...], j'ai déjà remporté une petite victoire. Mais si je peux lui interdire tout accès aux sphères du pouvoir, je pourrai jouir ad infinitum de mes privilèges. Le bon fonctionnement de telles « barrières » culturelles dépend dans une large mesure de la possibilité de définir [...] une langue standard qui se donne pour universelle, mais qui en réalité est l'apanage de fait [...] de quelques privilégiés²⁶.

Mais cette fixation se traduit aussi par la prolifération, encore plus remarquable, de dictionnaires d'argot et de glossaires de termes dialectaux ou de patois dans lesquels la non-normativité langagière reçoit une visibilité pour ainsi dire institutionnalisée. Volonté de préservation et/ou de réhabilitation d'un héritage linguistique en voie d'extinction, que viennent conforter par ailleurs la dialectologie et la linguistique historique, disciplines nouvellement instituées ? Sans doute, à condition de tenir compte des procédures, anachroniques et essentiellement conservatrices, de folklorisation, de monumentalisation et de mythification qu'une telle volonté déclenche. À titre

d'indication, ce commentaire de Charles Nodier, tout à fait révélateur à la fois de l'enthousiasme bien connu des Romantiques pour les patois, des processus de mythification sourdement à l'œuvre et de la présence de schémas culturels préformés, sous-jacents à la construction d'images identitaires, dont la charge idéologique est ici presque palpable :

[...] l'étymologie de *patois* s'explique très-bien toute seule. C'est la langue du père, la langue du pays, la langue de la patrie. [...] Le patois, c'est la langue native, la langue vivante et nue. Le beau langage, c'est le simulacre, c'est le mannequin. [...] Je pose donc en fait [...] que l'étude des patois de la langue française, bien plus voisins des étymologies, bien plus fidèles à l'orthographe et à la prononciation antiques, est une introduction nécessaire à la connoissance de ses radicaux [...]. Détruire le bas-breton, dites-vous ? [...] Sait-on qu'une langue, c'est un peuple, et quelque chose de plus qu'un peuple, c'est-à-dire son intelligence et son âme²⁷ ?

Volonté de préservation, donc, mais aussi, peut-être, symptôme d'une anxiété croissante, parfois à peine masquée, de la part de la bourgeoisie face au potentiel politique de ces masses laborieuses qui, une fois scolarisées, seraient encore mieux équipées pour faire basculer le nouvel ordre social²⁸ ? Assurément, si l'on considère que pour ce même Nodier, la démocratisation de l'écriture ne fait que transformer « d'utiles ouvriers et artisans » en « des voleurs, des imposteurs et des plagiaires²⁹ ». D'où le rôle proprement *fonctionnel* assumé par les images de l'Autre que ces dictionnaires de la langue populaire et des parlers régionaux contribuent à mettre en circulation. Ayant pour but la préservation d'une richesse culturelle dès lors reléguée au rang de simple curiosité, de simple objet du savoir, de simple monument ou artefact, ils fournissent des indices précieux sur les lignes de force, les attitudes et les représentations constitutives du discours sur l'altérité,

dont la stabilité idéologique provient de ce que l'on pose un Autre socioculturel qui est simultanément hors de soi et inférieur à soi³⁰. C'est dire que la politisation du fait linguistique et des catégories hiérarchiques qu'il recouvre équivalait à la politisation non seulement de la situation diglossique, mais aussi de l'Autre, lesquels sont désormais indissociables de questions, explicites, de nation, de nationalisme et d'identité nationale, et de questions, davantage masquées, de discrimination, d'aliénation, de colonisation. C'est ainsi qu'il convient d'interpréter, je crois, cette remarque de Pascale Gaitet à propos de la classe ouvrière :

Animée par l'intention, d'un côté, de connaître et de contrôler le *peuple* et, d'un autre côté, de se distancer par rapport à lui, la bourgeoisie a cherché à contenir cette nouvelle classe [prolétarienne] à l'intérieur d'une représentation. L'argot et la langue populaire ont retenu son attention ; ils ont été appréhendés et employés dans la construction d'une image du Peuple comme entité étrangère, menaçante, distante qui toutefois pouvait et devait être assujettie³¹.

Acculturation/déculturation, démocratisation/répression, égalité de droit/inégalité de fait : voilà la logique foncièrement contradictoire, semée d'incohérences et d'équivoques, qui sous-tend les faces avouée et inavouée de l'idéologie de la langue nationale et, du coup, les options intellectuelles et les schémas identitaires que cette idéologie porte en elle. C'est à partir de ces options et schémas que sont engendrées et fixées tant les diverses images de l'Autre ayant cours à l'époque que les multiples représentations de son parler illicite qui cautionnent, en la naturalisant, son altérité. Redevables aux projets linguistico-pédagogiques jacobins, ces images en perpétuent les présupposés idéologiques (marginaliser/contenir l'Autre) et les partis pris politiques (éclairer/libérer/assimiler l'Autre), tout comme elles en perpétuent les fluctuations axiologiques, construisant l'Autre tantôt comme

« positivité » (une fois scolarisé, il pourra et devra s'identifier avec Nous), tantôt comme « négativité » (une fois scolarisé, il menace nos privilèges). Or, dans un cas comme dans l'autre, ces fluctuations axiologiques se résolvent dans l'ethnocentrisme et le mépris de classe. La reterritorialisation, diraient Deleuze et Guattari. Et c'est là qu'il fallait en venir, car il me semble que c'est précisément grâce à cette mouvance évaluative inhérente à l'idéologie de la langue nationale et aux images de l'Autre qui en dérivent, dont la réversibilité proprement éthique est désormais claire, qu'il est possible de repenser les paradoxes signalés au début du présent article et d'en confirmer tant soit peu l'hypothèse de départ. J'aimerais donc les reprendre.

S'il est vrai que l'apparition, en France, de représentations romanesques « sérieuses » de parlars illicites coïncide avec l'implantation de politiques linguistiques visant la suppression de tels parlars, il reste que nous avons moins affaire à un paradoxe qu'à des effets qui sont tributaires des opérations de contrôle et de normalisation mises en place par la nouvelle idéologie de la langue nationale. Nous l'avons vu, la reconduction constante de la dichotomie langue nationale/idiomes illicites a contribué à produire et à fixer, en les normalisant, en les codant, certaines images de l'Autre socioculturel qui, désormais véhiculées par une multiplicité de discours officiels (politique, administratif, juridique, clérical, pédagogique, scientifique, etc.), se sont vu conférer une « visibilité » pour ainsi dire incontournable: l'Autre est devenu une composante politico-culturelle active et un élément fondamental de l'imaginaire national de l'époque. Dans ces conditions, sa présence au sein du romanesque — ainsi que celle de son parler défectueux — n'étonne plus, pas plus que les dénivellements socioéconomiques et culturels que cette double présence présuppose, les ruptures linguistiques et identitaires qu'elle occasionne ou les incohérences politiques dont elle est le lieu. Bien au contraire,

la littérature du XIX^e siècle ne pouvait rester imperméable à l'infiltration d'images de l'Autre issues des convictions politico-linguistiques jacobines et, depuis lors, partie intégrante des discours ambiants: « [L]'institution littéraire, écrit Renée Balibar, a été le lieu d'une nouvelle écriture, d'une nouvelle universalité, d'une nouvelle conscience des différences³² » dont l'acceptabilité a été entérinée par la nouvelle axiomatique du français national.

On est maintenant en mesure de mieux comprendre la spécificité des représentations « modernes » des parlers illégitimes, dont le « sérieux » a tant frappé Auerbach, par rapport à celles que l'on trouve chez un Rabelais ou un Molière, par exemple. Servant, on l'a dit, des fins comiques, ces dernières s'inscrivent dans un contexte historique où non seulement le « bon usage » de la Cour et de la Ville s'opposait, selon des paramètres socioculturels hautement axiologisés, aux « bas langages » de la populace des cités et des habitants des terroirs, mais où le colinguisme (latin-grec-français; français-patois) était de rigueur chez les élites lettrées. En revanche, imprégnée des principes démocratiques élaborés dans le domaine du juridico-politique, l'idéologie de la langue nationale récuse le colinguisme, responsable d'inégalités et d'injustices sociales, promouvant un égalitarisme linguistique à la source d'un nouveau réalisme littéraire fondé sur le monolinguisme. L'interpénétration des processus historico-politiques et culturels est d'autant plus étroite que, comme l'a si bien démontré Balibar, il s'instaure alors un rapport inédit entre les écoles primaires, où tous les écoliers doivent apprendre le français élémentaire³³, et la littérature: c'est l'école primaire qui consacre les œuvres de Hugo, de Nodier, de Sand, de Flaubert, dont le style, alimenté par les principes syntaxiques et lexicaux du français élémentaire, sert désormais de modèle aux écoliers. Mieux, si *Un cœur simple* de Flaubert paraît réaliste, « [...] c'est parce qu'il est fictivement identique au français du peuple qui est en même temps le français de la

nation³⁴ » ; équation éloquente s'il en est, qui non seulement révèle les multiples enjeux — historiques, politiques, institutionnels, identitaires — attachés à la pratique littéraire dominante du XIX^e siècle, mais qui fournit, en creux, des indications quant au « sérieux » des représentations des langages du peuple qui, justement, ne sont pas en même temps la langue de la nation. La présence du colingisme dans un roman post-révolutionnaire ne saurait, en effet, engager ni les mêmes visées, ni les mêmes effets, ni les mêmes problématiques que dans une œuvre appartenant à un état de société régi par le statu quo diglossique.

Mais allons plus loin. En admettant la thèse selon laquelle aussi bien le français national que le français élémentaire qui l'incarne, malgré leurs prétentions démocratiques d'universalité et de neutralité socioculturelle, sont des constructions de la bourgeoisie dominante, il est aisé de concevoir que les nombreuses institutions que celle-ci met en place sont autant de foyers à partir desquels se déploient des dispositifs de contrôle destinés à étayer son pouvoir. À cet égard, rappelons que la quasi-totalité des écrivains du XIX^e siècle étaient issus de la bourgeoisie et que tous, à l'encontre des enfants du peuple qui devaient se contenter, dans les meilleurs des cas, d'une formation primaire, ont pu accéder aux cycles supérieurs (payants). C'est là qu'ils ont été initiés à la culture gréco-latine comme aux « classiques » français, ce qui a eu pour résultat immédiat de « travestir » (Balibar) le « naturel » du français élémentaire appris à l'école primaire par la maîtrise de procédés rhétoriques, stylistiques et intertextuels étrangers aux masses en voie de grammatisation. D'où la création, secrétée pour ainsi dire par les procédures de normalisation et d'assimilation sociolinguistiques, d'un nouveau colingisme et d'un nouvel élitisme au cœur même de l'idéologie de la langue nationale, dont les pratiques littéraires « réalistes », directement tributaires de cette dernière, constituaient l'une des manifestations les plus éclatantes.

Si donc l'idéologie de la norme, sous-jacente tant aux politiques linguistiques inaugurées par les Jacobins qu'aux processus de démocratisation sur lesquels ces politiques s'appuient, est travaillée par des contradictions internes, il faut bien constater, à la suite de Balibar, que le nouveau réalisme forgé et perpétué par des auteurs tels Hugo et Sand est un effet non seulement du même idéal (norme) de monolinguisme — à preuve son lien avec la langue nationale et l'école primaire³⁵ —, mais aussi des mêmes contradictions qui le traversent, comme en témoignent le colinguisme et la « sur-correctivité », par définition élitistes, que les textes réalistes exhibent. C'est donc par rapport à cet espace déjà foncièrement aporétique qu'il importe de lire les passages textuels où se déploient des configurations langagières déficientes, dont le défaut principal réside désormais dans leur incorrection par rapport au français national, langue du peuple consacrée par le nouvel ordre bourgeois, et dont le principal intérêt réside, du moins dans la perspective de « lecture » qui est la nôtre, dans les rapports de force, valeurs et schèmes de pensée qu'elles présupposent.

Car il faudrait également rappeler que tout romancier met en scène les savoirs et les normes du discours dominant de son époque, c'est-à-dire le dicible et l'opposable, ce qui est à la fois admis et (donné pour) naturel. Il s'ensuit que la représentation romanesque du parler « illicite » des classes inférieures, malgré son caractère a priori scandaleux, voire perturbateur et subversif en régime démocratique bourgeois, n'échappe ni au discours normatif qui en règle l'intelligibilité, ni aux mécanismes de répression auxquels ces parlers illégitimes sont sujets, ni, en conséquence, à l'idéologie bourgeoise de la langue nationale. Il s'ensuit que ces représentations sont par nature hautement pré-codées et stéréotypées, si l'on accepte la définition du stéréotype proposée par Pageaux :

[...] la production du stéréotype [...] obéit à [...] la confusion de l'attribut et de l'essentiel, rendant possible l'extrapolation constante du particulier au général, du singulier au collectif. [...] le stéréotype pose de manière implicite une constante hiérarchie [...] des cultures. [...] il dévoile une culture tautologique d'où toute approche critique est désormais exclue, au profit de quelques affirmations de type essentialiste, discriminatoire. [...] Le stéréotype entretient la confusion typique de l'idéologie entre le descriptif [...] et le normatif [...]»³⁶.

Par « descriptif » il convient d'entendre, en l'occurrence, une compétence langagière insuffisante et par « normatif » l'infériorité implicite ou explicite de l'Autre relativement au « Je qui énonce le stéréotype³⁷ ». Force est donc de postuler le conservatisme fondamental de telles représentations, quelles qu'aient pu être les intentions réelles du romancier, ce qui permet de rejoindre encore une fois les conclusions de Balibar : « [...] les divers aspects de la pratique littéraire sont tous conservateurs de l'ordre établi. Mais — et cet ajout me semble capital — ils sont *plus ou moins* au service de la réaction, utilisables par les tendances démocratiques³⁸ ».

Il me paraît toutefois nécessaire de nuancer ce « plus ou moins ». Nous venons de le voir : de même que l'institution littéraire du XIX^e siècle ne pouvait rester imperméable aux images de l'Autre construites par les projets politico-linguistiques et pédagogiques du pouvoir central, de même elle ne pouvait exclure les mêmes contradictions, les mêmes flottements et ambiguïtés qui sillonnaient l'idéologie dominante de la langue nationale, tout comme elle ne pouvait ne pas échapper aux rapports de force immanents à l'ensemble des formations idéologiques et discursives de l'époque. Or, ce sont précisément ces aspérités axio-idéologiques, ainsi que l'instabilité inhérente aux rapports de force immanents, qui ont cautionné l'ouverture de possibilités proprement rhétoriques d'adhésion et de résistance. C'est ainsi que si l'idéologie de la langue

nationale et les images stéréotypées qui en dépendent étaient susceptibles de recevoir des investissements axiologiques réversibles, elles étaient également aptes non seulement à servir des tactiques argumentatives et des partis pris politiques opposés, mais aussi à provoquer des clivages au sein de formations discursives supposément homogènes³⁹.

Plus spécifiquement, la représentation romanesque de parlers illégitimes peut s'effectuer dans le cadre de projets rhétorico-politiques tantôt anti-démocratiques, oppressifs, tantôt démocratiques, libérateurs. Toutefois, il faut bien voir que, à l'instar de l'idéologie du français national qui, nous l'avons dit, se fonde elle-même sur une tension permanente entre l'assimilation/libération de l'Autre et son oppression/exclusion, le simple fait de montrer qu'il existe deux manières de parler le français, l'une correcte, celle des instruits, l'autre incorrecte, celles des masses laborieuses, finit par

[...] perpétuer l'idée d'une inégalité naturelle, créée par la naissance, dans l'exercice du pouvoir linguistique. Mais supprimer, à l'inverse, toute représentation des pratiques différentielles, c'est aussi régler de façon autoritaire le destin des grammatisés. La démocratisation du français se heurte à un dilemme⁴⁰.

Autrement dit, faire parler, dans un roman du XIX^e siècle, l'Autre socioculturel, même un Autre fictif, n'est ni un acte innocent qui vise l'enregistrement «réaliste», «objectif» de ses propos, ni un geste généreux qui cherche à lui conférer une existence et une identité propres, ni un acte révolutionnaire qui procède à la déterritorialisation d'une langue mineure et aliénée⁴¹. Plutôt, c'est un geste ethnocentrique, discriminatoire et reterritorisant qui reconferme l'ordre établi, avec les rapports de force, les normes et les stéréotypes qui l'informent.

D'où l'indéniable efficace idéologique et rhétorique des représentations romanesques de parlers illicites au XIX^e siècle, lequel s'avère particulièrement insidieux lorsqu'il se situe aux antipodes de la position politique et/ou de la visée argumentative explicitement revendiquées par l'auteur. On comprend mieux, dès lors, pourquoi les représentations du parler berrichon dans les romans rustiques de Sand, par exemple, si elles constituent une incohérence apparente par rapport à ses opinions socialistes, véhiculent en fait une appréhension de l'Autre qui est tout aussi idéaliste et paternaliste, tout aussi redevable à un mépris de classe que les représentations ouvertement hostiles du parler paysan de Balzac, légitimiste, ou que celles, davantage sympathiques, de l'ultra-conservateur Barbey d'Aurevilly. Et l'on peut également voir jusqu'à quel point un Hugo ou un Zola, en dépit de leurs allégeances républicaines et, dans le cas de Zola, d'une volonté d'objectivité scientifique, fournissent des évocations explicitement dysphoriques, moralisatrices et reterritorialisantes, imbibées de stéréotypes bien rodés de l'Autre, du parler populaire parisien :

Confrontés successivement aux bonnes manières, au goût dominant, et à la culture savante, qui se trouvent du même coup constitués en culture et en goût de référence, [leurs] personnages [...] se conforment sans le savoir et par anticipation à la théorie de la légitimité culturelle⁴².

De plus, on peut mieux comprendre pourquoi, lorsque l'Autre socioculturel prend lui-même la plume pour s'écrire et se dire, comme le font à partir de 1848 les Félibres du Midi de la France et, plus tard, les romanciers de l'École rustique du Centre, cette tentative de dissimilation sociolinguistique échoue. Comme le remarque Robert Lafont, « [...] la situation diglossique condamne celui qui la conteste du côté de la langue dominée à certaines attitudes où [...] la diglossie continue à la con-

traindre⁴³ ». En effet, les écrits en occitan des Félibres reposent sur la reconstitution mythique et élitiste d'un état de langue dominée qui ne déplace ni ne critique les mécanismes de contrôle de la langue dominante, alors que la volonté militante des romanciers-paysans de l'École rustique de recourir au patois en vue de fonder une littérature régionale authentique qui évite le piège du folklore, se dissout dans leur volonté, nettement plus conciliatrice, de proposer au lecteur français monolingue des textes lisibles. C'est dire que dominants et dominés, républicains et anti-républicains s'affrontent sur le même terrain idéologique (normatif) ; terrain à la fois foncièrement conservateur et hybride en raison, respectivement, de son lien aux questions de légitimité culturelle et d'intérêts de classe, et de la multiplicité des schémas culturels, options intellectuelles et possibilités rhétorico-politiques qu'il produit, lesquels ne cessent de s'entrecroiser en se renforçant ou en se contredisant :

[...] les stratégies de subversion des hiérarchies objectives en matière de langue [...] ont de bonnes chances d'être aussi des stratégies de condescendance réservées à ceux qui sont assez assurés de leur position dans les hiérarchies objectives pour pouvoir les nier sans s'exposer à paraître les ignorer ou être incapables d'en satisfaire les exigences⁴⁴.

Voilà, je crois, la nuance qu'il convenait d'apporter au « plus ou moins » qui figure dans la citation de Renée Balibar : les représentations sociolectales sont « plus ou moins au service de la réaction, plus ou moins utilisables par les tendances démocratiques ». En dernière analyse, la spécificité socioculturelle que ces parlers fictifs affichent, pour la condamner ou la revendiquer, de même que les tensions socioculturelles et axiologiques que, ce faisant, ils dévoilent, sont transcendées par la monumentalisation du langage déficient de l'Autre et la réaffirmation de la légitimité de la culture hégémonique. Tantôt ces parlers

pactisent ouvertement avec le discours dominant, tantôt ils proposent une alternative sociolinguistique condamnée à rester sur le plan, utopique, de l'imaginaire en vertu du dynamisme de la politique nationaliste, centriste et « colonialiste » adoptée, au XIX^e siècle, par les gouvernements successifs.

Et c'est là que réside leur efficacité argumentative ultime qui, recherchée ou non par l'auteur, s'avère, somme toute, aussi tenace que redoutable. Au service de l'ordre établi, redevables à des techniques de normalisation comprenant des stratégies, avouées ou inavouées, de condescendance et de production/reproduction de stéréotypes discriminatoires, les sociolectes romanesques du XIX^e siècle engendrent, en définitive, des effets de lecture singulièrement monologiques pour le lecteur de l'époque comme pour celui d'aujourd'hui. On pourrait à cet égard appliquer aux représentations sociolectales ces remarques de Todorov à propos des récits de voyage ; remarques que j'ai quelque peu tronquées pour que les affinités ressortent plus clairement :

[...] à côté de la première relation d'altérité, celle entre le narrateur et l'objet de sa narration, il en existe une autre, plus atténuée il est vrai, entre le lecteur et le narrateur, qui ne doivent pas participer du même cadre idéologique exactement. La découverte que le narrateur fait de l'autre, son objet, le lecteur la répète en miniature [...]. Il faut, pour assurer la tension nécessaire au récit de voyage [lire : aux représentations sociolectales], la position spécifique du colonisateur : curieux de l'autre, et sûr de sa propre supériorité. [...] De la première ligne à la dernière, ces textes respirent le sentiment de notre supériorité. [...] l'essentiel n'est pas dans le contenu de l'énoncé, mais dans le fait même de l'énonciation, laquelle est toujours de notre côté [...]. Voici à quoi sert la distanciation [...] exercée ici à l'égard des narrateurs des récits : elle [...] me permet de] me rassurer sur ma propre supériorité ; [elle permet de se faire] une image du voyageur [lire : du citoyen français], à laquelle je

m'identifie tout en m'en distanciant et qui m'enlève donc toute culpabilité⁴⁵.

Loin d'être des lieux textuels a-idéologiques et a-politiques régis par de simples impératifs esthétiques ; loin de ne constituer que des condamnations ou des revendications proférées dans le cadre d'un projet politique implicite ou explicite, les représentations sociolectales sont révélatrices des mécanismes de contrôle en fonction desquels les diverses pratiques discursives de la société post-révolutionnaire se voient attribuer une valeur symbolique relativement à des normes préétablies. Autrement dit, au-delà de leur conservatisme fondamental, qu'il soit affiché ou occulté, les français fictifs non standard démasquent ce que le discours dominant s'efforce de refouler, à savoir les jeux de pouvoir immanents tant à la dialectique de soi et d'autrui qu'au pluralisme sociolinguistique et culturel que cette dialectique ne cesse d'affirmer afin de mieux le supprimer. Mieux, il semblerait que l'analyse des complexes culturels et idéologiques sous-jacents aux représentations de parlers illicites permet d'élucider la manière dont la littérature en général, et le roman en particulier, révèlent en les problématisant les divers processus politiques, juridiques et culturels à l'œuvre, tout au long du XIX^e siècle, dans la construction d'une langue et d'une identité nationales « une et indivisible ».

Notes

1. Le présent article a été rédigé dans le cadre d'un programme de recherche subventionné par le Conseil de recherche en sciences sociales et humaines du Canada, que je tiens à remercier. Il reprend, en les affinant et en les éclairant différemment, certaines des idées avancées dans mon article « Pouvoir réel ou pouvoir fictif? Quelques enjeux rhétoriques et politiques de la représentation romanesque des sociolectes », dans *Mimesis. Studien zur literarischen Repräsentation/Studies on Literary Representation*, Bernhard F. Scholz (éd.), Tübingen und Basel, Francke Verlag, 1998, p. 301-315.

2. Je précise en anticipant qu'il s'agit tant du parler nobiliaire (qu'il importait de honnir) que des parlers non standard, tels l'argot et la langue populaire (qu'il importait de corriger). De plus, par français standard il faut entendre non plus le français de la Cour — ou le bon usage de l'honnête homme —, mais bien le français du peuple, c'est-à-dire le français national.
3. Je fais ici allusion à la célèbre thèse d'Erich Auerbach dans *Mimésis. La représentation de la réalité dans la littérature occidentale*, C. Heim (trad.), Paris, Gallimard, 1968 [1945]. Par représentations sérieuses de la vie quotidienne, Auerbach entend que ces dernières sont profondément enracinées dans la réalité historique et culturelle de l'époque et, par voie de conséquence, représentatives des multiples forces sociales, économiques et politiques qui composent cette réalité. D'où leur réalisme.
4. C'est dans cette perspective qu'Auerbach analyse le discours direct. Voir Gillian Lane-Mercier, *op. cit.*
5. Encore faudrait-il préciser les limites de cette époque. S'il est relativement aisé de voir dans les politiques linguistiques jacobines (lesquelles sont néanmoins préfigurées dès 1790 par l'enquête de l'abbé Grégoire sur les patois (voir *infra*) et par les réformes scolaires envisagées par Talleyrand, notamment) le commencement de l'époque qui nous intéresse, il est plus difficile d'en situer la fin. Retenons, sans chercher à trancher, trois dates-repères : 1880 — les lois Ferry sur l'éducation primaire obligatoire, gratuite et laïque entrent en vigueur (le rêve jacobin est enfin réalisé) ; 1890 — le gouvernement républicain multiplie les moyens d'accélérer la suppression des patois et des langues régionales ; 1914-18 — le brassage des populations occasionné par la guerre concourt, de manière on ne peut plus concrète, à la victoire ultime du français national.
6. Roland Barthes, « La division des langues », dans *Le bruissement de la langue. Essais critiques IV*, Paris, Seuil, 1984, p. 119-139.
7. Voir Gabriel Bergounioux, « La science du langage en France de 1870 à 1885 : du marché civil au marché étatique », dans *Langue française*, 44, 1984, p. 7-41.
8. Une excellente analyse des manières dont l'opposition français/patois était formulée aux alentours de 1790 se trouve dans Michel de Certeau *et al.*, *Une politique de la langue. La Révolution française et les patois*, Paris, Gallimard, 1975. À titre d'exemple : ville/campagne, culture/nature, échange/production, mouvement/équilibre, lumière/obscurité, écriture/voix, artifice/simplicité (cf. p. 153).
9. *Ibid.*, p. 156.

10. Comme le précise Jacques Guilhaumou dans «La langue politique et l'événement pendant la Révolution française», dans *Le français moderne*, 1-2, 1989, p. 80-81, en se référant plus spécifiquement à l'influence des philosophes des Lumières sur les révolutionnaires, en particulier sur les Jacobins,
[...] l'idéologie des Lumières se caractérise [...] par une conception politique de la langue. [...] Le sujet de la langue apparaît [...] porteur de la raison commune, de jugements mutuels élaborés par consentement mutuel au sein des élites. [...] Le changement du sujet de la langue [opéré par la Révolution] modifie le paysage politico-linguistique: «l'homme qui parle comme il pense» n'est plus l'homme de lettres; le porte-parole, maître d'œuvre du mouvement populaire, a pris sa place.
11. Toutes les citations de Grégoire sont extraites du rapport qu'il a présenté à la Convention nationale le 28 mai 1794, intitulé *Sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*. Le rapport se trouve en annexe de l'ouvrage de Renée Balibar et Dominique Laporte, *Le français national: politique et pratique de la langue nationale sous la Révolution*, Paris, Hachette, 1974.
12. Les citations de Barère sont extraites de son *Rapport du Comité de salut public sur les idiomes*, présenté à la Convention nationale le 27 janvier 1794. Le rapport a été reproduit en annexe de l'ouvrage de Michel de Certeau *et al.*, *op. cit.*
13. Il est à noter que les prémisses culturelles, encore présentes dans le discours révolutionnaire où elles sont toutefois secondaires par rapport aux prémisses juridico-politiques, seront complètement occultées par le discours dominant post-révolutionnaire. Aussi bien la conception de nation que celles de langue et d'identité nationales seront désormais définies en termes exclusivement juridico-politiques.
14. François Urbain Domergue, *Adresse aux communes et aux sociétés populaires de la République française* faite le 11 février 1794 à la Convention, en annexe de l'article de Winfried Busse, «"Cassons ces instruments de dommage et d'erreur": glottophagie jacobine?», dans *Lengas*, 17, 1985, p. 127-143.
15. En anticipant, il serait bon de rappeler que l'une des raisons de l'échec du Félibrige, mouvement littéraire régionaliste qui, ouvertement hostile à la visée universaliste et centralisatrice du français, revendiquait une langue et une littérature spécifiquement occitanes, résidait dans son manque de «sophistication politique»: «[...] il n'avait aucune compréhension véritable des structures de pouvoir propres à la société française et se trouvait dans

- l'impossibilité de formuler un programme politique sérieux » (Ralph Grillo, *Dominant Languages. Language and Hierarchy in Britain and France*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, p. 75. C'est moi qui traduis). Or, précisons que si le statut *sociolectal* du français en tant que parler de classe tendait à être occulté, il n'en allait pas de même de son statut *dialectal*. En témoignent les études de linguistique historique — discipline alors en plein essor — soucieuses de remonter à l'origine des langues, ainsi que les différentes écoles de dialectologie fondées au cours du siècle. Voir Sonia Branca, « Espace national et découpage dialectal : deux étapes de la construction de la dialectologie au XIX^e siècle », dans *Trames*, 1984, p. 43-53 ; Gabriel Bergounioux, « Le francien (1815-1914) : la linguistique au service de la patrie », dans *Mots. Les langues du politique*, 19, 1989, p. 23-40 et « Linguistique et variation », dans *Langages*, 108, 1992, p. 114-125.
16. Louis-Jean Calvet, *Linguistique et colonialisme. Petit traité de glottophagie*, Paris, Payot, 1979, p. 170-171. Rappelons que par ignorance, il faut avant tout entendre celle des nouvelles lois républicaines.
 17. Cité par Peter Flaherty, « Langue nationale/langue naturelle : The Politics of Linguistic Uniformity during the French Revolution », dans *Historical Reflections/Réflexions historiques*, 14, 2, 1987, p. 322.
 18. Les citations suivantes permettent de mesurer l'ampleur de la lutte menée, par le truchement du linguistique, aux niveaux pédagogique, scientifique et littéraire, contre l'élitisme des anciennes hiérarchies socioculturelles. Elles permettent également de mesurer la profondeur du fossé idéologique qui sépare les rôles, fonctions et valeurs dévolus à la langue française avant et après 1789. Les deux premières citations s'inscrivent dans la polémique entourant les projets de réforme de l'enseignement primaire proposés au cours du XVIII^e siècle ; la troisième reflète les conceptions de la grammaire classiciste telles qu'elles se manifestaient à la veille de la Révolution : Rien ne serait plus fou que de rassembler indistinctement dans les mêmes écoles publiques les enfants de la première distinction avec ceux des derniers paysans. (l'abbé Baudeau, cité par Louis Trenard, « L'enseignement de la langue nationale : une réforme pédagogique, 1750-1790 » dans *Historical Reflections/Réflexions historiques*, 7, 2-3, 1980, p. 103).

Le bien de la société demande que les connaissances du peuple ne s'étendent pas plus loin que ses occupations. Tout homme qui voit au delà de son triste métier ne s'en acquittera jamais avec courage et patience (La Chalotais, cité par Louis Trenard, *op. cit.*, p. 105).

Les styles sont classés dans notre langue, comme les sujets dans notre monarchie. Deux expressions qui conviennent à la même

- chose ne conviennent pas au même ordre de choses, et c'est à travers cette hiérarchie des styles que le bon goût sait marcher (Antoine de Rivarol, *Discours sur l'universalité de la langue française*, Paris, Belfond, 1966 [1784], p. 124).
19. Ralph Grillo, *op. cit.*, p. 173. C'est moi qui traduis.
 20. R. Anthony Lodge, « Parlers populaires et normalisation politique et sociale: poissard, parigot, cockney », dans *Romantisme*, 86, 1994, p. 31.
 21. Ralph Grillo, *op. cit.*, p. 217-219. C'est moi qui traduis.
 22. Renée Balibar, *L'institution du français*, Paris, Presses universitaires de France, 1985, p. 147-148.
 23. Rappelons, si besoin est, que ces nouvelles institutions et Académies « [...] furent (sciemment) investies, dès le début, du pouvoir de censurer, donc de réglementer et de légiférer » (Jacob Mey, « To the Language Born: Thoughts on the Problem of National and International Languages », dans *With Forked Tongues: What are National Languages Good For?*, Florian Coulmas (éd.), Singapore, Karoma Publishers, 1988, p. 37. C'est moi qui traduis). À titre d'indication, sur le rôle joué par l'Église, l'école, et les appareils juridique et administratif, voir, respectivement, Gérard Cholvy, « Régionalisme et clergé catholique au XIX^e siècle », dans C. Gras et G. Livet (éd.), *Régions et régionalisme en France du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Presses universitaires de France, 1977, p. 187-201 ; François Furet et Jacques Ozouf, *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, Minuit, 1977 et Renée Balibar et Dominique Laporte, *op. cit.* Sur l'institution littéraire, voir Jacques Dubois, *L'institution de la littérature*, Paris et Bruxelles, Nathan/Labor, 1978, ainsi que les travaux de Pierre Bourdieu, surtout *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, 1992.
 24. Voir Daniel-Henri Pageaux, « De l'imagerie culturelle à l'imaginaire », dans *Précis de littérature comparée*, Pierre Brunel et Yves Chevrel (éd.), Paris, Presses universitaires de France, 1989, p. 133-161.
 25. Anthony Lodge, *op. cit.*, p. 31.
 26. Jacob Mey, *op. cit.*, p. 36. C'est moi qui traduis.
 27. Charles Nodier, *Notions élémentaires de linguistique*, Paris, Renduel, 1834, p. 245-261.
 28. C'est bien l'avis de Lodge, selon qui « [c]ette hostilité [des classes cultivées] ne peut pas être sans rapport avec la peur ressentie par ces mêmes classes devant la populace parisienne, qui avait déclenché les révolutions de 1789, de 1830, de 1848 et la Commune de 1871 », *op. cit.*, p. 31.

29. Charles Nodier, cité par Kristen Ross, *The Emergence of Social Space. Rimbaud and the Paris Commune*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1988, p. 14.
30. Voir Michel de Certeau *et al.*, *op. cit.*
31. Pascale Gaitet, « From the Criminal's to the People's: The Evolution of Argot and Popular Language in the 19th-Century », dans *19th Century French Studies*, 19, 2, 1991, p. 231-232. C'est moi qui traduis.
32. Renée Balibar, *op. cit.*, 1985, p. 149.
33. On trouve une définition du français élémentaire dans Renée Balibar, *op. cit.*, 1974 et 1985. Selon elle, il faut entendre par là l'analyse grammaticale de la phrase simple (sujet-verbe-complément), dont il s'agit d'identifier les parties et leurs fonctions. Les exemples mettent en relief la vie quotidienne et les connaissances usuelles. La primauté est accordée au sens propre (le mot, c'est la chose), à la clarté, à la correction grammaticale, à la simplicité syntaxique et à l'unité de sens.
34. Renée Balibar, *op. cit.*, 1974, p. 128.
35. Selon Balibar, « [...] l'histoire des productions littéraires ne peut être abstraite de l'histoire de l'instauration du français d'école primaire. Tous [...] les efforts de français produits par la pratique littéraire furent réalisés par rapport aux tendances de la politique linguistique nationale, donc par rapport aux conflits sociaux inhérents à l'enseignement du français primaire dans une conjoncture historique donnée », *op. cit.*, 1974, p. 142.
36. Daniel-Henri Pageaux, *op. cit.*, p. 139-141.
37. *Ibid.*, p. 141.
38. Renée Balibar, *op. cit.*, 1974, p. 155-156. C'est moi qui souligne.
39. Un exemple de ce dernier phénomène se trouve dans le discours de l'Église pendant la Restauration (1815-1830). L'épiscopat appuyait les tendances centralisatrices de la monarchie, tandis que les curés de campagne étaient, dans l'ensemble, favorables au maintien des patois locaux à des fins liturgiques. Voir Gérard Cholvy, *op. cit.* Un exemple autrement spectaculaire se trouve dans le discours républicain de la Deuxième République (1848-1851), lorsque certains républicains provinciaux ont eu recours, pour rédiger leurs articles de journal, au... patois local. Voir Philippe Vigier, « Diffusion d'une langue nationale et résistance des patois, en France, au XIX^e siècle. Quelques réflexions sur l'état présent de la recherche historique à ce propos », dans *Romantisme*, 25-26, 1979, p. 191-208.
40. Renée Balibar, *op. cit.*, 1985, p. 270.
41. Je me réfère ici aux travaux de Gilles Deleuze et Félix Guattari, et notamment à leur notion de « littérature mineure », définie dans

Kafka. Pour une littérature mineure, Paris, Minuit, 1975 et reprise dans *Mille plateaux*, Paris, Minuit, 1980. Il me semble — mais la démonstration reste à faire — que cette notion est peu opératoire dans le cadre des représentations sociolectales du XIX^e siècle.

42. Claude Grignon, «Écriture littéraire et écriture sociologique: du roman de mœurs à la sociologie des goûts», dans *Littérature*, 70, 1988, p. 33. Voir aussi Pascale Gaitet, *op. cit.* et Jeanne-Marie Barbéris, «La voix du grand absent: la parole du peuple dans *Germinal*», *Littérature*, 76, 1989, p. 89-104.
43. Robert Lafont, «Peuple et nature: sur la textualisation idéologique de la diglossie», dans *Diglossie et littérature*, Henri Giordan et Alain Ricard (éd.), Bordeaux-Talence, Maison des sciences de l'homme, 1976, p. 171.
44. Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982, p. 63.
45. Tzvetan Todorov, *Les morales de l'histoire*, Paris, Grasset, 1991, p. 106-108.